

CHARTRE de fonctionnement du groupe « Randonnées en montagne »

Cette charte définit les conditions de fonctionnement du groupe et les responsabilités des participants.

Chaque membre s'engage à la respecter.

Présentation du groupe et de l'activité :

Le groupe fait partie de l'association Horizons.

Son objectif est de favoriser la pratique conviviale, en groupe, de la randonnée en montagne.

Pour s'adapter aux aptitudes de chacun, quatre groupes de niveaux de difficultés différentes sont constitués.

Au printemps, en été ou à l'automne, l'activité proposée est la randonnée en moyenne montagne, à l'exclusion de tout terrain glaciaire ou rocheux de haute montagne.

Les randonnées se déroulent généralement, sur des sentiers balisés ou non, figurant sur les cartes IGN.

En hiver, trois pratiques sont possibles : le ski de fond, la randonnée en raquettes et la randonnée avec des crampons de marche.

Le fonctionnement du groupe est assuré par une équipe « d'accompagnateurs ». L'équipe est coordonnée actuellement par Anne Colinet et François Blanc-Jouvan.

L'équipe établit pour chaque saison, une liste de randonnées avec un calendrier prévisionnel.

Chaque semaine, les accompagnateurs choisissent et adaptent la sortie en fonction du nombre de participants et de la météo.

Aucun personnel diplômé n'assure l'encadrement des sorties. Tous les accompagnateurs sont bénévoles.

Ils préparent chaque sortie par une étude de cartes IGN et de topos, voire, si c'est nécessaire par une reconnaissance sur le terrain avant la sortie.

Ils suivent régulièrement une formation avec un accompagnateur en moyenne montagne diplômé.

Assurance des participants et des moyens de transport :

Les adhérents du groupe Randonnées en montagne sont assurés par un contrat de groupe souscrit par Horizons auprès de la MAIF. Cette assurance n'est valable que pour les sorties organisées par HORIZONS, mais en aucun cas, pour des sorties effectuées à titre personnel.

Le déplacement s'effectue, la plupart du temps, en autocar. L'assurance est celle de la compagnie.

Lorsqu'un minibus d'Horizons est utilisé, l'assurance est celle contractée par Horizons.

Le chauffeur doit être titulaire du permis B depuis plus d'un an et avoir lu la notice « Utilisateurs des véhicules d'Horizons ».

Lorsque des véhicules personnels sont utilisés, la responsabilité d'Horizons n'est pas engagée.

L'assurance est celle du propriétaire du véhicule.

L'aptitude à participer à l'activité du groupe devra être attestée par un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre ou en raquettes et du ski de fond.**

Ce certificat, valable 3 ans, devra être conforté par une **attestation annuelle de suivi**

médical et d'engagement de consultation de son médecin traitant, en cas de difficulté de santé.

Si un participant a un problème de santé particulier, il peut le signaler – en toute discrétion - aux accompagnateurs.

Pour les randonnées, chaque participant doit disposer d'un matériel adapté à la sortie : chaussures de marche en montagne, bâtons de marche, sac à dos avec ravitaillement, boisson, couverture de survie, vêtements adaptés au froid ou à la chaleur, une pharmacie personnelle et une fiche d'identification/renseignement (coordonnées du participant, indications et contre-indications médicales, personnes à prévenir en cas d'accident).

Les Sorties hivernales se déroulent

- Sur des itinéraires balisés et sécurisés par les stations pour les marcheurs munis de « Petits crampons »
- Pour les groupes 2, 3 et 4 sur des itinéraires balisés ou non balisés, ne présentant pas de risque nivologique.
- Pour le groupe 1 sur des itinéraires balisés ou non balisés, quelquefois un peu plus à l'écart des stations, mais hors terrain glaciaire. Les participants de ce groupe devront se munir **obligatoirement** d'un DVA (DéTECTEUR de Victime d'Avalanche), d'une pelle et d'une sonde. Horizons possède une petite réserve de matériel. Ce matériel est disponible, à l'accueil, aux horaires d'ouverture du secrétariat, sous réserve des disponibilités.
Les membres du groupe 1 devront obligatoirement participer à une journée annuelle de sécurité, avec un professionnel, accompagnateur en moyenne montagne diplômé, en début de saison hivernale.
- pour le groupe de ski de fond, sur pistes balisées et ouvertes.

Règles de déroulement d'une randonnée :

Lors de chaque sortie, chacun est responsable du choix de son groupe en fonction des difficultés des parcours (difficultés exposées à la réunion du mardi et dans l'autocar), de la météo et de sa forme du jour. Chaque participant est invité à ne pas surestimer son état physique du jour et à être à l'écoute de son état physique. Une sortie en montagne est bien plus appréciée quand elle n'est pas subie.

Chaque accompagnateur adapte le rythme de marche aux membres de son groupe.

Il a la possibilité de signaler à un participant sa non-adaptation aux difficultés prévisibles pour le parcours choisi et de lui demander de rejoindre un groupe plus adapté.

Chaque participant s'engage à respecter les décisions de l'accompagnateur de son groupe et à se comporter avec l'ensemble du groupe avec respect et empathie.

Le groupe doit rester solidaire : toute personne qui n'accepte pas les décisions prises par l'accompagnateur compromet le déroulement de la randonnée et engage sa propre responsabilité. En cas de nécessité, le groupe pourra se scinder, mais ne devra jamais laisser une personne seule. L'accompagnateur désignera si possible un autre accompagnateur ou un participant expérimenté (qui acceptera explicitement cette désignation) pour former un sous-groupe et veillera à ce qu'il soit muni du matériel d'orientation et de sécurité.

Cette pratique doit rester exceptionnelle.

Assiduité et règles d'exclusion :

Les participants s'engagent à une certaine assiduité.

En fin d'automne, les personnes qui n'auront pas fait au moins 2 sorties pendant l'automne seront exclues au profit d'une personne en liste d'attente.

En fin de saison, il en sera de même pour les personnes qui n'auront pas fait au moins 2 sorties au printemps. Les absences pour une raison médicale seront acceptées.

Nom et Prénom du participant

Date

Signature